VILLE DE BRUXELLES

Développement urbain
Direction Planification stratégique et opérationnelle
Climat et Ville en transition

STAD BRUSSEL

Stadsontwikkeling
Directie strategische en operationele planning
Klimaat en stad in transitie

Réf. Farde e-Assemblées : 2712232

N° OJ : 102

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : 20 km de Bruxelles.- Asbl Rock the City.- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant les engagements de la Ville de Bruxelles inscrits dans son Plan Climat, visant à réduire l'empreinte environnementale des activités organisées sur son territoire, et notamment à durabiliser les événements publics ;

Considérant que la Ville de Bruxelles soutient activement la réduction des déchets et la transition vers des modèles circulaires dans le cadre des événements d'envergure se déroulant sur son territoire ;

Considérant que l'édition 2026 des 20 km de Bruxelles, organisée par l'asbl Syndicat d'Initiative – Bruxelles Promotion, se déroulera le dimanche 31/05/2026 ;

Considérant que l'asbl Rock the City mettra à disposition, pour cet événement sportif majeur, les contenants réutilisables nécessaires, assurant ainsi la poursuite de la démarche «zéro déchet» initiée lors des éditions précédentes ;

Considérant que cette mise à disposition contribue à faire des 20 km de Bruxelles un événement exemplaire en matière de prévention des déchets et de durabilité environnementale ;

Considérant que les besoins budgétaires relatifs à cette mission sont estimés à 25.000,00 EUR, sur la base des coûts constatés lors des éditions 2023, 2024 et 2025 ;

Considérant que cette dépense est financée par les services suivants :
• 15.000,00 EUR sur le budget Climat,
• 10.000,00 EUR sur le budget Sport ;

Considérant que le subside sera liquidé en deux tranches distinctes :
• 70 % du montant à la mise en œuvre du projet,
• 30 % après réception et validation d'un rapport, par l'UO Climat et Ville en transition, accompagné des pièces justificatives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article 1: L'octroi d'un subside de 25.000,00 EUR à l'asbl Rock the City dans le cadre du soutien à l'organisation des 20 km de Bruxelles 2026 sans déchets est adopté.

Article 2 : L'engagement des dépenses suivantes est adopté :
• 15.000,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2026 (Budget Climat) ;
• 10.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2026 (Budget Sport).

Article 3 : Le financement de ces dépenses par la trésorerie est adopté.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution de la présente délibération.

Annexes :